

 17 et 18 décembre 2020,  
à LYON

 2 jours (09h00-17h00)

Référence : LY82

### Modalité d'intervention

 **Inter** 800€

 **Intra** Devis sur  
demande

 **Blended learning**

### VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



### VOUS ÊTES

Membre de direction des établissements de santé membre de la direction gestion des plaintes et relations avec les usagers, professionnel de santé, médecin, profession paramédicale, membre de la CDU.



### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Maîtriser** les droits des patients et leurs conséquences pratiques,
- ✓ **Gérer** les situations à risques,
- ✓ **Optimiser** les pratiques professionnelles dans le respect des droits des patients et des droits des soignants.



### LES PLUS

- ✓ **Le + digital : module e-learning inclus « communication du dossier patient »**
- ✓ Une parfaite connaissance des droits des patients.
- ✓ Une formation construite autour de cas concrets s'appuyant sur les questions les plus récurrentes des établissements de santé.
- ✓ Les cas pratiques, mises en situation et échanges favorisés tout au long de la formation



### PROGRAMME

**La formation s'articule autour de cas pratiques et mises en situation permettant de comprendre les conditions et enjeux d'une bonne application de la réglementation régissant les droits des patients.**

#### 1 – Le consentement aux soins en pratique

- Analyse de situations pratiques :
  - Le patient mineur
  - Le majeur protégé
  - Le patient hors d'état d'exprimer sa volonté.
  - Le refus de soins
  - La prise en charge des situations de fin de vie


#### 2 – Le secret professionnel au quotidien

- Analyse de situations pratiques :
  - Echange et partage d'informations entre professionnels et non professionnels de santé / au sein du GHT
  - Les sollicitations de la famille ou des proches
  - Les sollicitations de la police et de la justice

#### 3 – L'accès au dossier patient

- Analyse de situations pratiques :
  - Les éléments communicables et non communicables
  - Les modalités de la communication
  - La communication au patient (ou à son représentant légal)
  - La communication aux ayants-droits du patient décédé

### CONTACTEZ-NOUS

 +33 (0)4.72.75.58.03

 formation.neeria@relyens.eu

 www.neeria.com